

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance candidats individuels		
					Épreuves	Unités
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Étude de construction, préparation du travail et technologie	UP1	4	CCF	Ponctuelle écrite	7 h 00	
EP2 – Analyse formelle et stylistique et réalisation graphique	UP2	2	CCF	Ponctuelle écrite et graphique	4 h 00	
EP3 – Fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie	UP3	9 (1)	CCF	Ponctuelle pratique	22 h 00 (2)	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 – Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15	
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h 00	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle		
EG4 – Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 min	

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle

(3) ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.